Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Berne, le 27 mai 2015

Destinataires
Gouvernements cantonaux

PROJET de rapport stratégique sur la tarification de la mobilité, Stratégies de résolution des problèmes de trafic routier et ferroviaire en Suisse, ouverture de la procédure d'audition

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le 27 mai 2015, le Conseil fédéral a chargé le DETEC de mener une audition auprès des cantons, des partis politiques, des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, des associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et des autres milieux intéressés sur le projet de rapport stratégique sur la tarification de la mobilité (*Stratégies de résolution des problèmes de trafic routier et ferroviaire*).

Le délai fixé pour l'audition court jusqu'au **11 septembre 2015**.

Dans son message du 25 janvier 2012 sur le programme de la législature 2011 à 2015 (FF 2012 349), le Conseil fédéral prévoit, à l'objectif 21, l'élaboration d'un rapport stratégique sur la tarification de la mobilité. Ce rapport doit servir de base aux discussions sociales et politiques et aux décisions qui seront prises en vue de faire face aux défis à venir. Il n'impose pas une future mise en œuvre de la tarification de la mobilité, mais propose des approches envisageables dans la perspective d'une mise en œuvre de cet instrument. Le rapport stratégique précise en premier lieu ce qu'entend le Conseil fédéral par la tarification de la mobilité ainsi que les objectifs qu'il souhaite poursuivre.

Le projet et le dossier relatifs à l'audition sont disponibles à l'adresse Internet http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html.

Nous nous efforçons de publier les documents sous une forme accessible aux personnes handicapées, conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand ; RS *151.3*). Nous vous prions donc de nous faire parvenir votre prise de position dans la limite du délai imparti, si possible par voie électronique (une version Word en plus d'une version PDF serait la bienvenue), à l'adresse électronique suivante :
aemterkonsultationen@astra.admin.ch

Pour toute question ou information supplémentaire, Monsieur Raphael Kästli (raphael.kaestli@astra.admin.ch, 058 463 22 07) et Madame Rahel Galliker (rahel.galliker@astra.admin.ch, 058 465 83 76) se tiennent à votre disposition.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Doris Leuthard
Conseillère fédérale

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Berne, le 27 mai 2015

Destinataires
Partis politiques
Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne
Associations faîtières de l'économie
Autres milieux intéressés

PROJET de rapport stratégique sur la tarification de la mobilité, Stratégies de résolution des problèmes de trafic routier et ferroviaire en Suisse, ouverture de la procédure d'audition

Madame, Monsieur,

Le 27 mai 2015, le Conseil fédéral a chargé le DETEC de mener une audition auprès des cantons, des partis politiques, des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, des associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et des autres milieux intéressés sur le projet de rapport stratégique sur la tarification de la mobilité (*Stratégies de résolution des problèmes de trafic routier et ferroviaire*).

Le délai fixé pour l'audition court jusqu'au **11 septembre 2015**.

Dans son message du 25 janvier 2012 sur le programme de la législature 2011 à 2015 (FF 2012 349), le Conseil fédéral prévoit, à l'objectif 21, l'élaboration d'un rapport stratégique sur la tarification de la mobilité. Ce rapport doit servir de base aux discussions sociales et politiques et aux décisions qui seront prises en vue de faire face aux défis à venir. Il n'impose pas une future mise en œuvre de la tarification de la mobilité, mais propose des approches envisageables dans la perspective d'une mise en œuvre de cet instrument. Le rapport stratégique précise en premier lieu ce qu'entend le Conseil fédéral par la tarification de la mobilité ainsi que les objectifs qu'il souhaite poursuivre.

Le projet et le dossier relatifs à l'audition sont disponibles à l'adresse Internet http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html.

Nous nous efforçons de publier les documents sous une forme accessible aux personnes handicapées, conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand ; RS *151.3*). Nous vous prions donc de nous faire parvenir votre prise de position dans la limite du délai imparti, si possible par voie électronique (une version Word en plus d'une version PDF serait la bienvenue), à l'adresse électronique suivante : aemterkonsultationen@astra.admin.ch

Pour toute question ou information supplémentaire, Monsieur Raphael Kästli (raphael.kaestli@astra.admin.ch, 058 463 22 07) et Madame Mme Rahel Galliker (rahel.galliker@astra.admin.ch, 058 465 83 76) se tiennent à votre disposition.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Doris Leuthard
Conseillère fédérale